

APPENDIX II

Rapport de la deuxième session du  
Comité exécutif de la Commission de Lutte contre  
le Criquet Pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

tenue à  
Alger, Algérie  
15-17 mai 1974

## INTRODUCTION

Comme l'avait recommandé à sa deuxième session la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, répondant à l'aimable invitation de l'Algérie, a convoqué la deuxième session du Comité exécutif de la Commission à Alger, du 15 au 17 mai 1974.

La session a été ouverte par Monsieur El Hamiani Khattat, Président du Comité. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants à la session et a rappelé à l'attention des membres du Comité les divers sujets à discuter par le Comité afin de préparer des recommandations à l'intention de la Commission. Il a indiqué que le Comité est tenu de discuter en particulier sur les diverses questions techniques soulevées.

### Bureau

Président : M. El Hamiani Khattat, Maroc

Vice-Président : M. Ramdane Kellou, Algérie

La rédaction du rapport a été confiée au Secrétariat de la FAO ainsi qu'aux représentants de l'Algérie, de la République arabe libyenne, du Maroc et de la Tunisie.

Monsieur Gurdas Singh et Monsieur Nézil Mahjoub, du Secrétariat de la FAO, ont fait fonction de secrétaires techniques.

PARTICIPANTS

Membres du Comité exécutif

Algérie

Ramdane Kellou  
Sous-Directeur de la protection des végétaux au  
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire  
Alger

Saïd Zitoune  
Ingénieur agronome  
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire  
Alger

Mohamed Sitouh  
Technicien  
Chef de secteur de prospection acridienne  
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire  
Alger

République arabe libyenne

Lutfi Salem Sadik  
Chef de section pour la protection des végétaux  
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire  
Tripoli

Mustafa Elhadeiri  
Ingénieur agronome  
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire  
Tripoli

Maroc

El Hamiani Khattat  
Chef, Service de la protection des végétaux  
Direction de la Recherche agronomique  
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire  
Rabat

Tunisie

Sadok Allaya  
Chef de la Division de la défense des cultures  
Mégrine-Riadh

Observateurs

France

Christophe Lorgnier du Mesnil  
Ingénieur du Génie rural des Eaux et des Forêts  
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
78 rue de Varenne  
75007 Paris

Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte  
antiaviaire (OCLALAV)

Abdallahi Ould Mohamed-Sidia  
Directeur Général de l'OCLALAV  
B.P. 1066  
Dakar, Sénégal

Fonctionnaires de la FAO

Gurdas Singh  
Fonctionnaire principal  
Lutte et opérations d'urgence contre les acridiens  
Service de la protection des végétaux  
Division de la production végétale et de la protection  
des plantes  
FAO, Rome, Italie.

Nézil Mahjoub  
Fonctionnaire régional FAO (Lutte antiacridienne)  
s/c PNUD  
B.P. 823  
Alger, Algérie.

George Popov  
Consultant FAO  
Centre for Overseas Pest Research  
College House, Wrights Lane  
London W8 5SJ  
Angleterre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Comité de rédaction
4. Questions techniques et scientifiques :
  - (a) Formation et bourses
  - (b) Manuel sur le Criquet Pèlerin
  - (c) Questions diverses d'ordre technique
5. Comptes annuels pour 1972 et 1973; programme de travail et budget pour 1974
6. Election du Président et du Vice-Président pour l'exercice 1974/75
7. Lieu et date de la prochaine session
8. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

Bourses et formation

1. La situation actuelle des bourses d'études supérieures de longue durée accordées au titre du Fonds de dépôt de la Commission (N. 9.169) est la suivante :

<u>Nom du boursier</u>	<u>Pays d'origine</u>	<u>Pays des études</u>	<u>Date de commencement</u>	<u>Dépenses</u>			<u>Total</u>
				<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	
Abdul-Kadir Abdulla Azzy	Libye	Royaume Uni	1971 (3 ans)	2.269	3.784	5.155	11.208
Hafroui Abderrahmane	Maroc	France	1972 (3 ans)	-	1.546	6.162	7.708
Rhida Tira	Tunisie	France	1973 (2 ans)	-	-	1.436	1.436
				<u>2.269</u>	<u>5.330</u>	<u>12.753</u>	<u>20.352</u>

2. M. Azzy devrait passer son Ph.D. à l'Université du Pays de Galles en 1974. M. Hafroui poursuit ses travaux de doctorat en Entomologie à l'Université de Paris (Orsay) et M. Tira avait commencé des études dans la même université en octobre 1973.

3. Des bourses de diverses durées seraient à l'avenir accordées à des candidats de différents niveaux de la région dans le cadre du projet de formation inter-régional relatif à la lutte contre les ravageurs et, notamment, à la lutte contre le criquet pèlerin et à la recherche y afférente (INT.71/030), financé conjointement par le PNUD et par le Fonds de dépôt (9.161) pour le criquet pèlerin. On constate que le nombre des candidats pour les derniers cours de formation était modeste. Le Comité a attiré l'attention des pays membres sur l'importance de l'envoi rapide des candidatures pour les différents cours de formation, afin que les dispositions nécessaires soient prises suffisamment à temps. Il a été rappelé aux membres du Comité que le projet de formation a été approuvé pour une période de trois ans; les pays membres sont invités à soumettre leur candidature chaque année afin de profiter des possibilités de formation offertes dans le cadre du projet PNUD. Le Comité souligna l'importance des visites d'échanges entre les prospecteurs de l'Afrique du Nord-Ouest et de l'OCLALAV et la nécessité d'encourager ces échanges à l'avenir.

4. Les frais entraînés par la formation des stagiaires et des boursiers de l'Afrique du Nord-Ouest seraient couverts par une contribution du Fonds de dépôt FAO de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (N. 9.169) à un nouveau Fonds de dépôt qui sera institué pour financer ces activités, au titre du projet inter-régional de formation.

Manuel du Prospecteur Acridien

5. Le Comité exécutif, à sa première session, a reçu le projet du manuel préparé par le fonctionnaire régional de la FAO. Notant que le temps disponible ne suffisait pas pour étudier ce document, le Comité a décidé que ce projet de manuel soit adressé aux gouvernements membres afin de le prendre en considération à cette session. Le document a été examiné par la FAO qui a corrigé certains points, et, comme demandé, a envoyé à temps la version révisée aux intéressés. Le Comité exécutif a étudié le projet et l'a approuvé avec les modifications et commentaires suivants :

- (i) La section 7 de la partie A du manuel est à réviser de telle sorte que les diverses formations acridiennes, l'évaluation de leur importance et les cas nécessitant une intervention de la part du prospecteur soient précisés. La terminologie du Professeur Pasquier sera maintenue.
- (ii) La section végétation page 11 sera complétée en vue de présenter une gamme plus large de groupements végétaux typiques illustrés par des photographies.
- (iii) Les diverses méthodes d'évaluation des populations acridiennes, ainsi que leurs conditions d'application, ont été discutées. Il a été proposé que toutes les méthodes actuellement utilisées soient mentionnées dans le Manuel. Les conditions du terrain et l'avis du prospecteur décideront du choix de la méthode à utiliser.

6. Le Comité a chargé la FAO de publier le Manuel avec les modifications ci-dessus mentionnées et les corrections nécessaires. La publication doit être faite de telle sorte qu'elle puisse permettre l'incorporation des changements ultérieurs avec le minimum de frais. Le document sera traduit en anglais et en arabe.

7. Le Comité rappelle la recommandation adoptée lors de la deuxième session de la Commission (paragraphe 20 du rapport) concernant la préparation d'un deuxième volume du Manuel sur la lutte. Le Manuel antiacridien déjà publié par la FAO servira comme document de base.

#### Autres questions techniques

8. Le Comité a étudié avec intérêt le rapport présenté par la délégation algérienne sur l'évaluation du coût de réparation des avaries sur véhicules en prospection au Sahara. (Annexe I). Le Comité a jugé que de telles études sont très utiles. Les diverses organisations nationales et régionales peuvent les utiliser pour apprécier le coût de revient et l'amortissement des véhicules dans le but de planifier leur entretien et leur remplacement.

9. Le Comité a entendu une deuxième communication de la délégation algérienne intitulée "prospections acridiennes au Sahara algérien - itinéraires et fréquences de parcours" (cartes 1 et 2). A la suite de cette étude, le Comité a fait remarquer que, si dans la région, les conditions le permettaient, des prospections aériennes tout en assurant un gain de temps pourraient peut-être réduire les dépenses.

#### Programme de travail et budget et comptes annuels

##### Programme de travail et budget pour 1973-1977

10. A sa première session tenue en mars 1972, la Commission avait approuvé le programme de travail et budget pour 1973-1977 et les Etats Membres ont convenu du barème de contribution pour cette période quinquennale. Le programme de travail et budget a ensuite été approuvé par le Comité financier de la FAO en mai/juin 1972. Le budget figure à l'Annexe II. Puisque la situation acridienne n'a pas évolué, il a été proposé d'adopter le budget pour 1974 comme approuvé précédemment.

##### Contribution au Fonds de dépôt No. 9.169 de la Commission

11. Tous les pays membres ont réglé leur contribution pour 1973 mais celles concernant l'année 1974 n'ont pas encore été versées.

##### Comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1972

12. A sa deuxième session tenue à Tripoli, en avril 1973, la Commission avait approuvé les comptes provisoires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1972. Comme ceux-ci ont été arrêtés définitivement et certifiés par les commissaires aux comptes de la FAO, sans changement, le Comité a recommandé leur adoption. (Annexe III).

Comptes provisoires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1973

13. L'Annexe IV donne un état des comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1973. Les chiffres sont provisoires, en ce sens qu'ils doivent être examinés par les commissaires aux comptes de la FAO.

14. Les principaux postes et engagements de dépenses en 1973 au titre de budget approuvé ont été les suivants :

	<u>Dépenses</u>
Coût de la deuxième session de la Commission, Tripoli, 1973	10.024
Equipement : radios (Commission)	8.473
véhicules (Commission)	12.693
	21.166
Cours de formation inter-régional (Alger)	9.004
Bourses	13.203

15. Les dépenses d'équipement ont dépassé les estimations budgétaires en raison du paiement des véhicules commandés en 1972 (ainsi qu'il avait été annoncé à la deuxième session de la Commission) pour mettre le secrétariat à Alger en mesure de remplir ses tâches de prospection et de formation.

16. Les dépenses inscrites aux postes formation et bourses ont également dépassé les limites des estimations budgétaires. Ce dépassement avait d'ailleurs été prévu, et la Commission, à sa première session tenue en 1971, avait recommandé dans ce cas, le transfert de fonds destinés à d'autres postes budgétaires ou le prélèvement sur le solde disponible du fonds de dépôt de la Commission.

Election du Président et du Vice-Président pour 1974/75

17. Le Comité a élu la Libye et l'Algérie respectivement Président et Vice-Président pour l'exercice 1974/75.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

18. En général, les sessions du Comité exécutif précèdent celles de la Commission. Cette même pratique a été recommandée, à moins qu'une session extraordinaire du Comité exécutif ne soit proposée plus tôt.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REFORME AGRAIRE

SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX



EVALUATION DU COUT DE REPARATION DES AVARIES  
SUR VEHICULES EN PROSPECTION AU SAHARA

EVALUATION DU COUT DE REPARATION DES AVARIES  
SUR VEHICULES EN PROSPECTION AU SAHARA  
-----

INTRODUCTION

Dans les régions sahariennes, l'étendue des espaces, l'éloignement des centres urbains, l'aridité du milieu et la nature physique du terrain font que les moyens de locomotion jouent un rôle capital dans la conduite de prospections continues dans l'espace et dans le temps.

En effet, toute défaillance des moyens de locomotion se traduit par une immobilisation (toujours dangereuse) de l'équipe de prospection et, en tout cas par des interventions coûteuses.

L'importance déterminante de ce facteur, nous a conduit à élaborer la présente note consacrée essentiellement à l'étude de l'un des aspects du problème que pose l'utilisation des véhicules en prospection au Sahara : à savoir la localisation des pannes les plus fréquentes et leur repercussion financière.

Bien que limitée à l'évaluation du coût de réparation des avaries, cette note présente, tout au moins dans les conditions algériennes de travail, un intérêt certain pour la gestion et l'exploitation du parc automobile.

Les coûts de réparation, évalués sur un parc de 25 véhicules Land-Rover, type 109 Diesel et sur une période d'utilisation de quatre années, sont répartis en 5 rubriques choisies en fonction des fréquences d'avaries de certains éléments :

- mécanique générale: radiateurs, trompettes,
- organes de transmission : boîtes à vitesses, demi-arbres, joints,
- circuit électrique : batteries, démarreurs, régulateurs, dynamos,
- organes de suspension : ressorts, amortisseurs,
- pneumatiques : chambres à air, pneus.

Il y a lieu de préciser ici que toutes les dépenses mentionnées dans le présent document ne concernent que les réparations de pannes résultant de l'avarie de pièces maîtresses, à l'exclusion des dépenses relatives aux accessoires et à l'entretien normal des véhicules.

## I - ETUDE PAR RUBRIQUE

### 1- Mécanique Générale

Comme indiqué sur la figure 1 ci-contre, les frais de mécanique générale sont relativement élevés ( 1 053,13 DA) dès la première année de mise en circulation du véhicule. Ils se situent approximativement au même niveau en deuxième année (1 135,41 DA).

Dès la troisième année ces dépenses s'élèvent sensiblement (1 579,70 DA) et se maintiennent à ce niveau l'année suivante (1 567,51 DA).

Il est probable que ces charges augmentent plus encore les années suivantes, si le véhicule reste en service dans les mêmes conditions.

### 2 - Transmission

La figure 2 ci-contre est semblable à la précédente; En première et deuxième années les dépenses consacrées aux réparations d'organes de transmission absorbent respectivement 303,10 DA et 261,42 DA.

La troisième année ces dépenses progressent de façon très rapide pour atteindre 1 595,24 DA valeur à laquelle elles se stabilisent en quatrième année : 1 391,10 DA.

### 3 - Electricité

L'aspect de la figure 3 est identique à celle de la figure 2, mais les dépenses se situent à un niveau beaucoup plus bas.

De 302,73 DA en première année et 216,16 DA en deuxième année, elles passent à 691,50 DA en troisième année et 641,55 en quatrième année.

Toutefois, la différence entre les deux premières années et les deux années suivantes est moins nette.

Milliers de DA

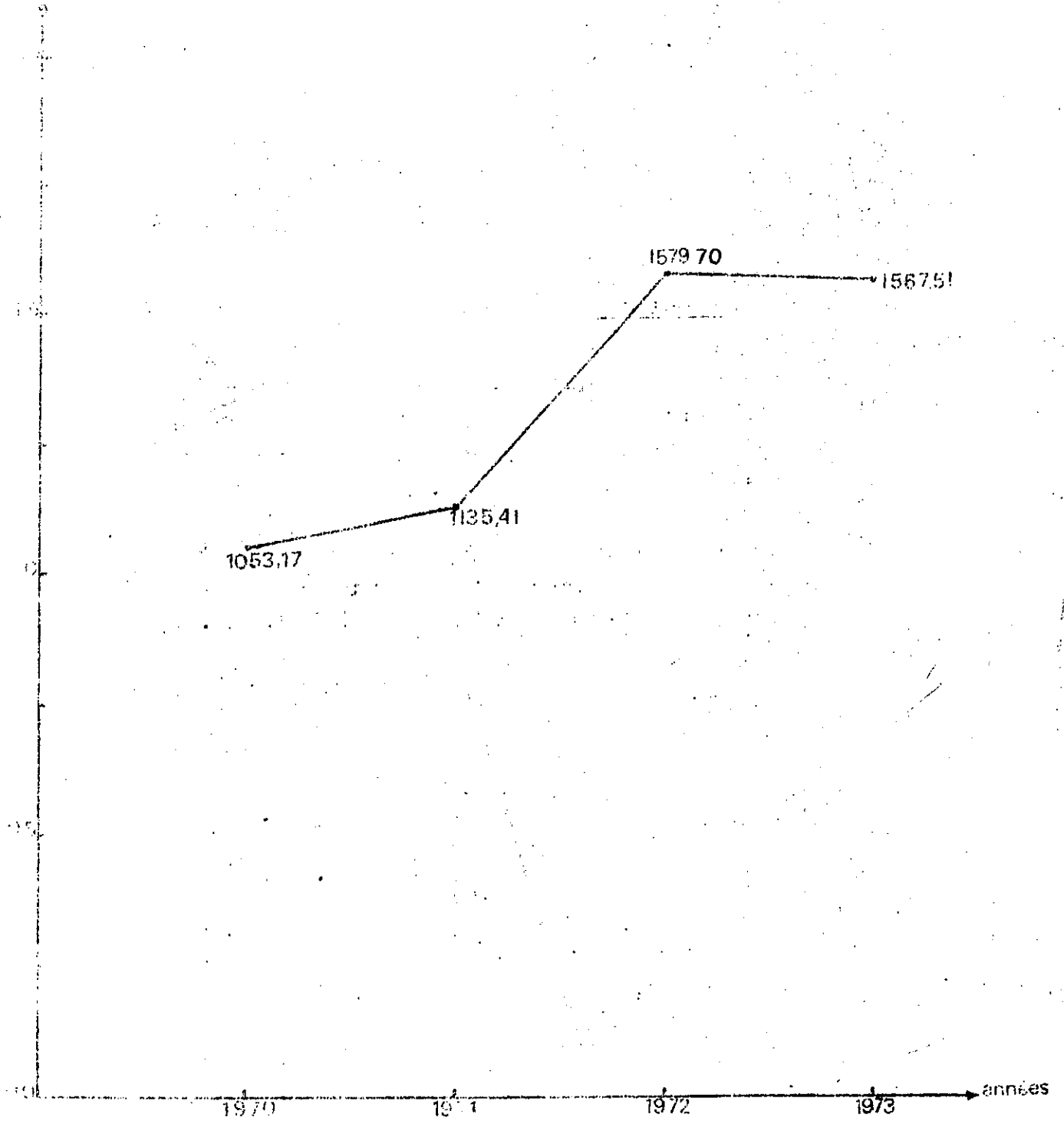


Fig 1 - Mécanique

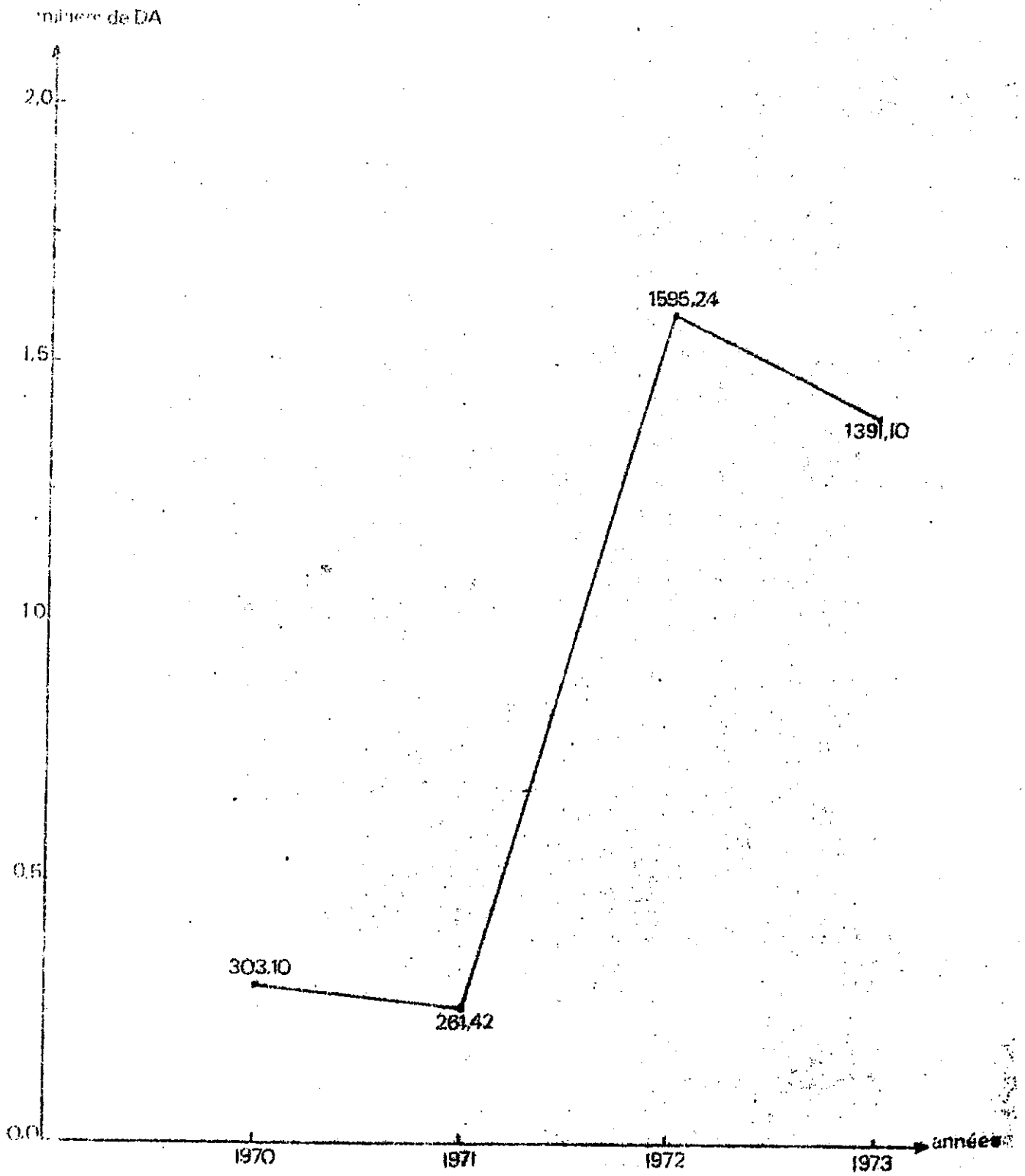


Fig. 2. Transmission

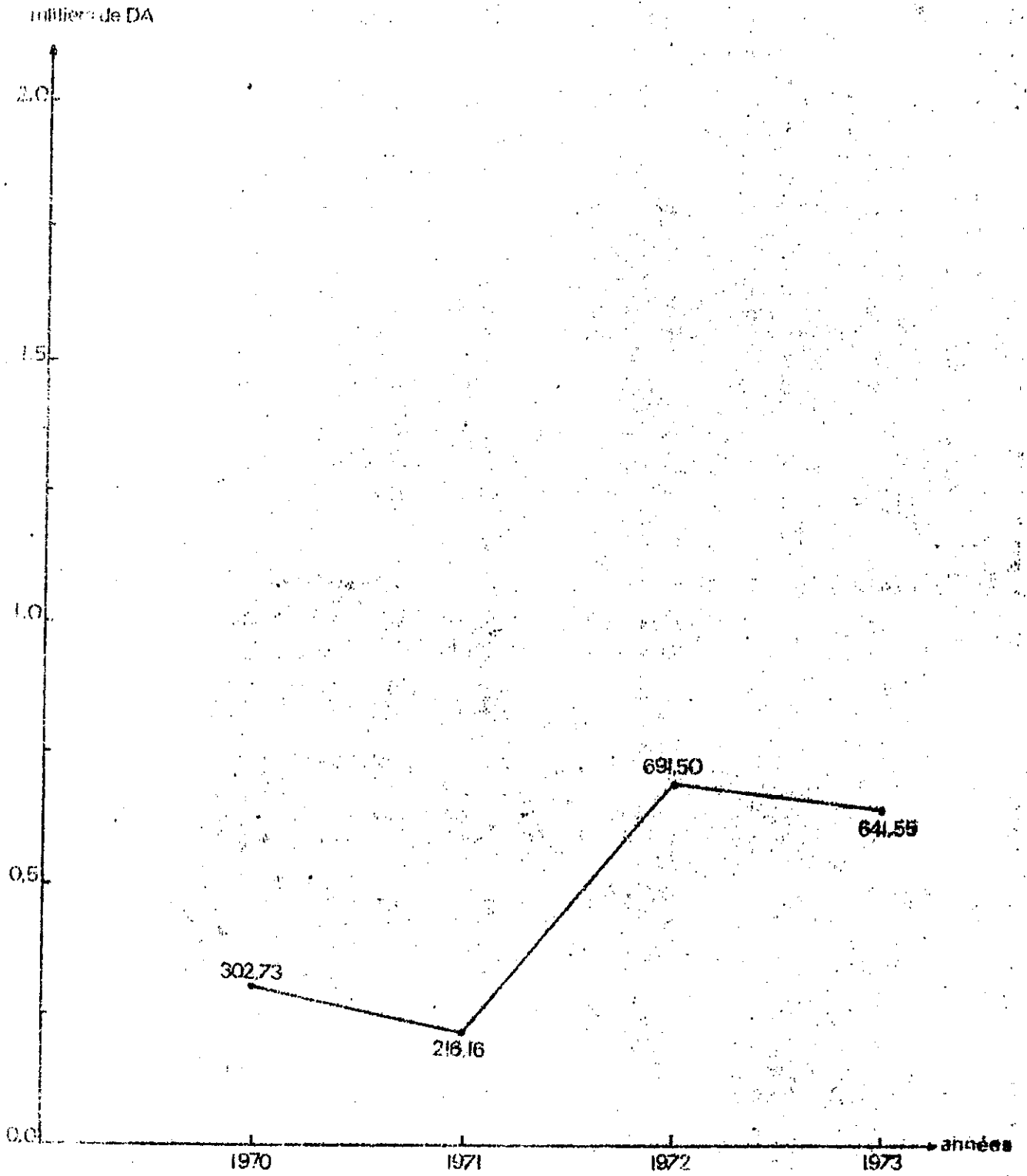


Fig 3 - Electricite

4 - Suspension

La figure 4 montre que les frais de cette rubrique s'élèvent de façon progressive d'une année à l'autre variant de 471,63 DA en première année à 519,70 DA en deuxième année, 626,20 DA en troisième année et 744,41 DA en quatrième année.

On remarquera que la vitesse de progression est plus rapide entre la deuxième et troisième années, accusant ainsi une augmentation de frais plus sensible.

5 - Pneumatiques

L'examen de la figure 5 ci-contre montre que les dépenses en pneumatiques varient entre 571,74 DA la première année et 402,94 DA la quatrième année, accusant ainsi une légère réduction au fil des années.

Toutefois, l'évaluation de ces dépenses est soumise à beaucoup d'aléas qui lui confèrent un caractère purement indicatif.

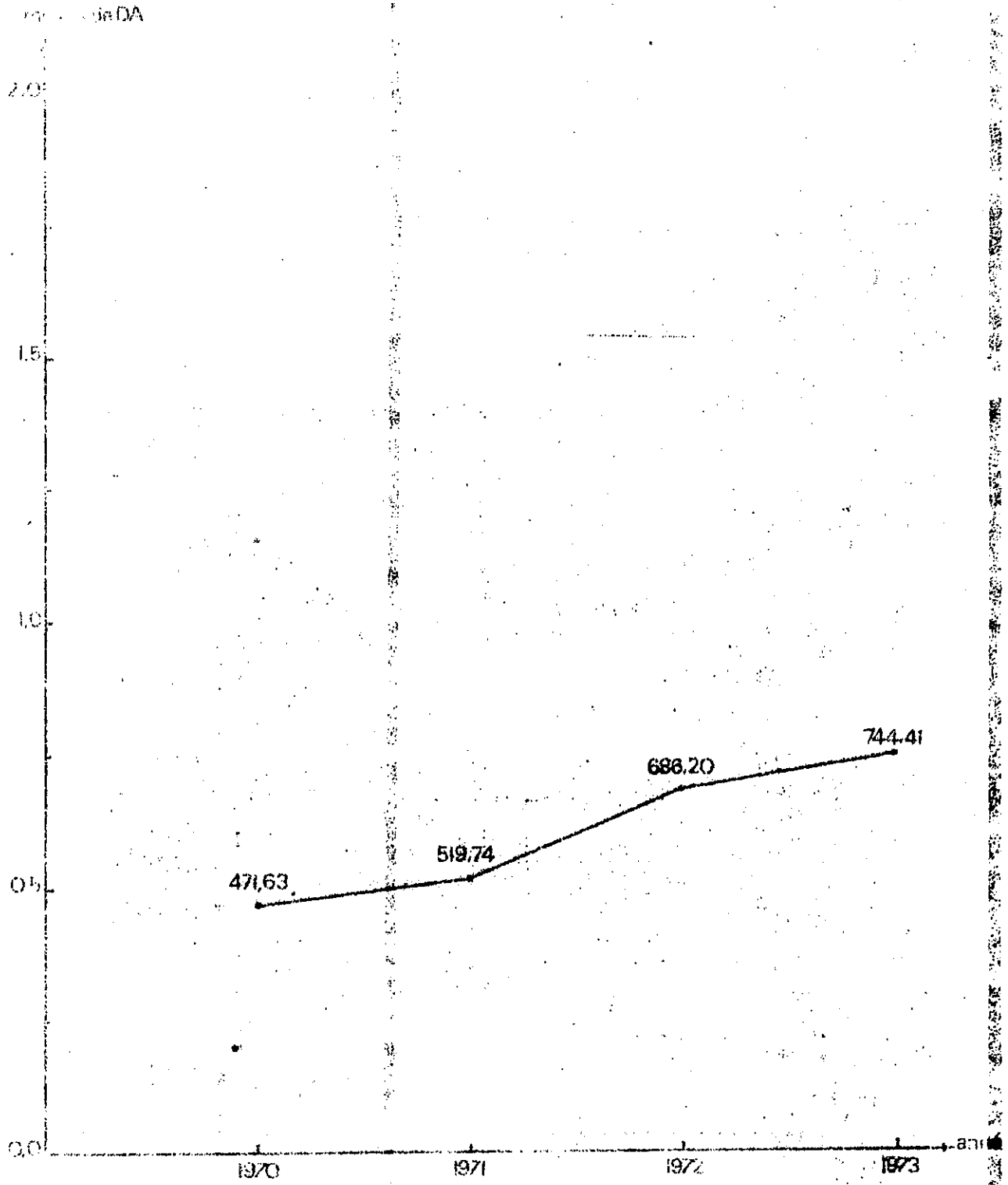


Fig. 4. Suspension



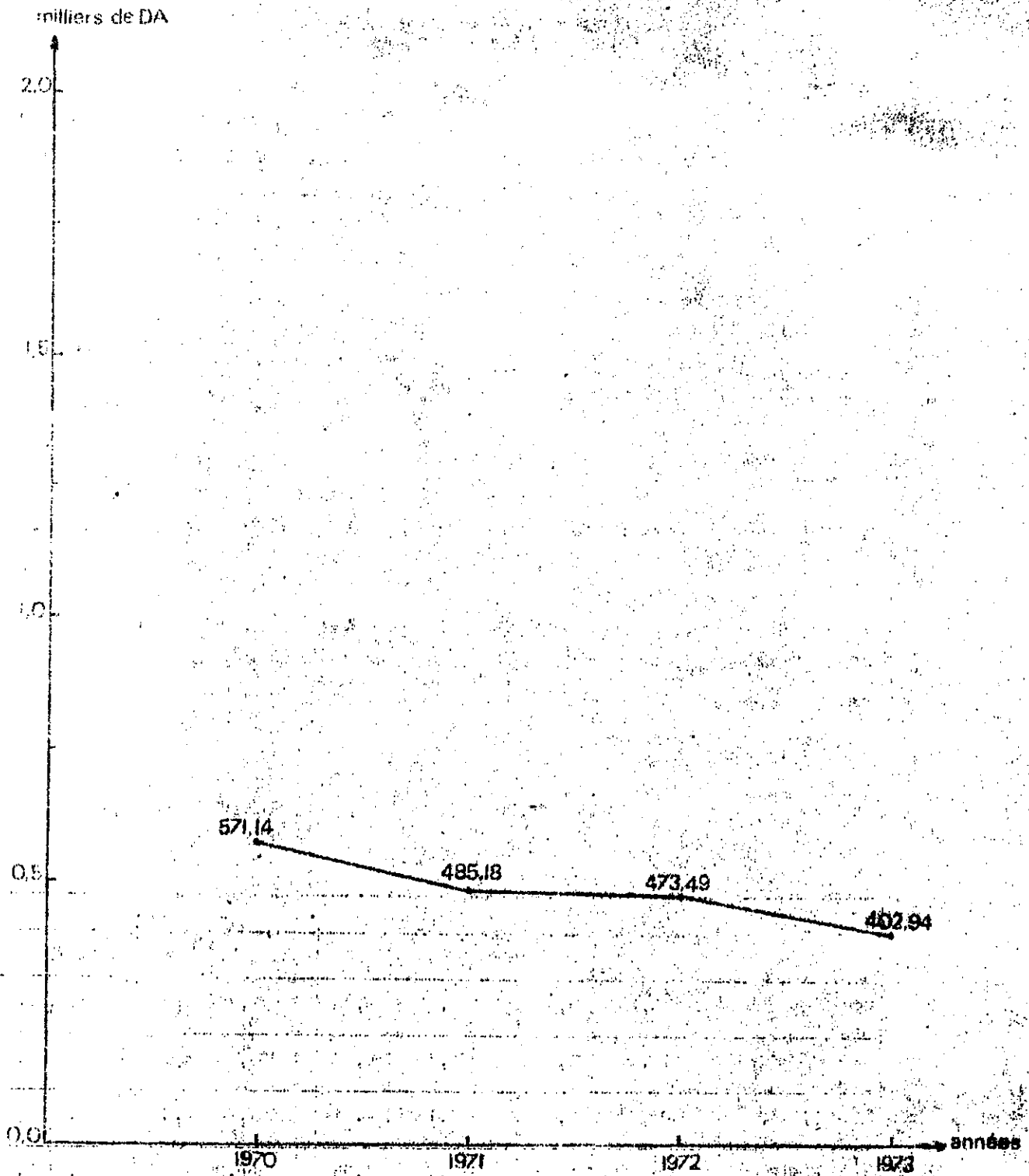


Fig. 5. Pneumatiques

## II - DISCUSSIONS

Il faut rappeler que l'élaboration de cette étude a été faite en fonction des critères suivants :

- choix raisonné des éléments sur lesquels survenaient les pannes les plus fréquentes, avaries susceptibles de provoquer des immobilisations plus ou moins longues des équipes de prospection,
- regroupement arbitraire des divers éléments retenus en cinq catégories dont les limites ne sont pas toujours très nettes. Le cas des pneumatiques est, à cet égard, discutable dans la mesure où il est difficile de déterminer dans quels cas la destruction de ces organes peut être à l'origine de l'immobilisation du véhicule.

D'une manière générale, n'ont été retenus que les cas où la destruction d'un organe important du véhicule a nécessité soit l'envoi de l'élément avarié pour une réparation sur les lieux; soit le retour du véhicule au dépôt central et son remplacement par un véhicule en bon état.

Compte tenu de ces considérations les interventions effectuées durant les quatre dernières années (1970 étant l'année de mise en service de véhicules neufs) sont résumées dans le tableau I ci-dessous et son interprétation graphique en figure 6.

Tableau I - Evolution du coût des réparations

(% exprimés par rapport à la valeur du véhicule neuf)

Rubriques	1970		1971		1972		1973	
	valeur DA	%	valeur DA	%	valeur DA	%	valeur DA	%
Mécanique	1 053,13	3,95	1 135,41	4,26	1 579,70	5,92	1 567,61	5,88
Transmission	303,10	1,14	261,42	0,98	1 595,24	5,98	1 391,10	5,22
Électricité	302,73	1,13	216,16	0,81	691,50	2,59	641,55	2,40
Suspension	471,63	1,77	519,74	1,95	686,20	2,57	744,41	2,79
Pneumatiques	571,14	2,14	485,18	1,82	473,49	1,78	402,94	1,51
Totaux	2 701,73	10,13	2 617,91	9,82	5 026,13	18,85	4 747,61	17,80

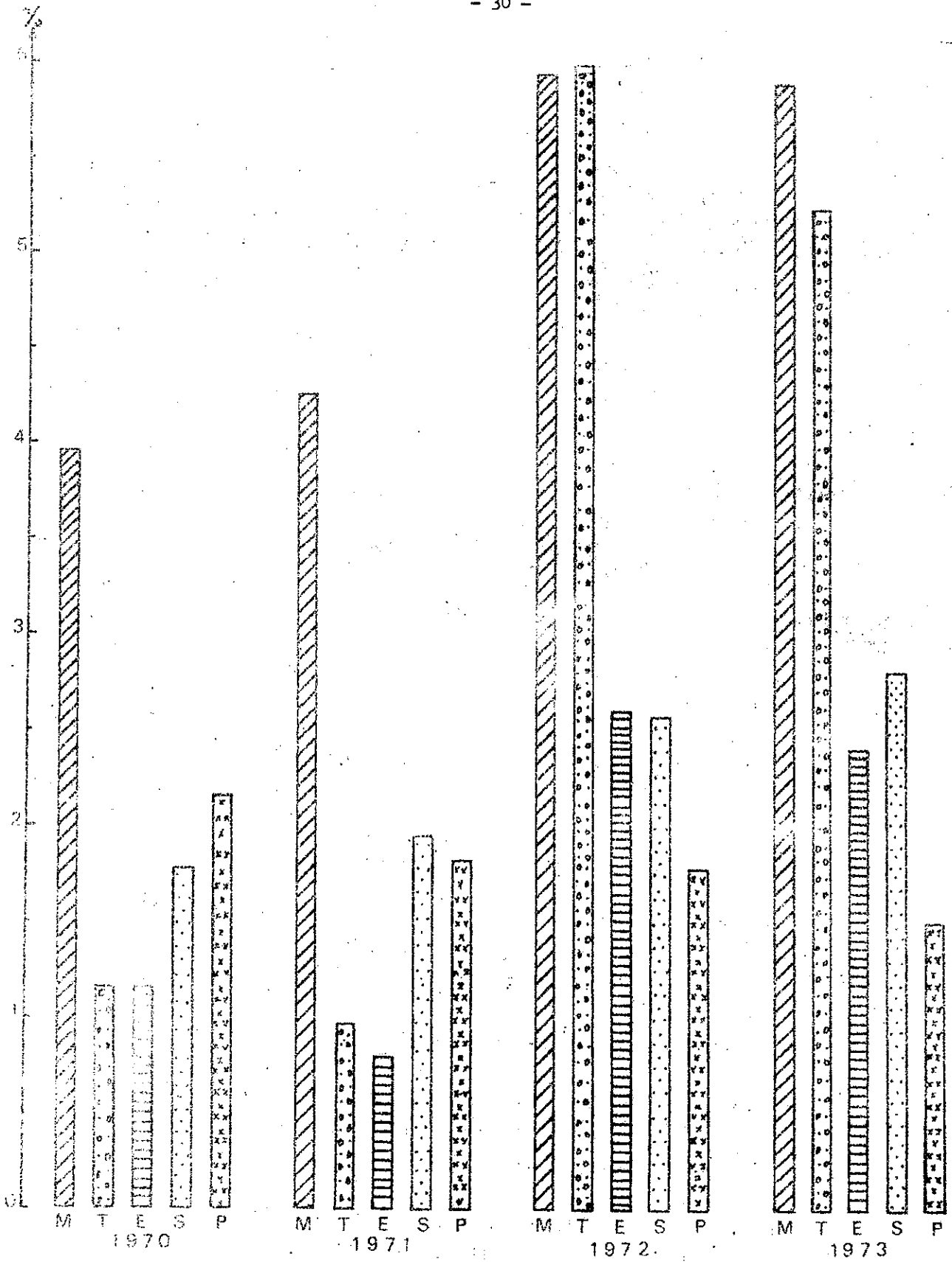


Fig 6 - Coût des pannes exprimé en % de la valeur du véhicule neuf.

M: mécanique - T: transmission - E: électricité - S: suspension - P: pneumatiques.

### CONCLUSIONS

L'examen du tableau I et de la figure 6 appelle les commentaires suivants :

1 - Dès la première année de mise en circulation du véhicule les frais consacrés aux réparations mécaniques (3,95%) sont de loin les plus élevées : 2 à 3 fois plus élevée que les autres rubriques.

Cette prédominance se maintient dans les mêmes proportions en deuxième année.

A partir de la troisième année, cette tendance s'accroît : ces charges atteignent alors 6% environ de la valeur du véhicule neuf. Elles se maintiennent à ce niveau en quatrième année.

2 - Relativement faibles, autour de 1%, durant les deux premières années les charges dues à la réparation des organes de transmission s'accroissent de façon considérable en troisième année pour atteindre des proportions voisines de 6%. Ce niveau est maintenu en quatrième année.

3 - Les dépenses concernant la remise en état du circuit électrique et des organes de suspension subissent la même progression générale que précédemment, mais dans des proportions moindres. Toutefois, les frais engagés dans le circuit électrique, évolués à environ 1% les deux premières années et passent à 2,5% dès la troisième année, suivent une progression plus rapide que ceux consacrés aux organes de suspension, pour lesquels la différence entre les valeurs des deux premières années (2% environ) et celles des deux dernières années (2,5%) n'est pas aussi nette.

4 - Le coût des pneumatiques présente une évolution particulière due certainement au fait que son évaluation est sujette à beaucoup d'impondérables. De toute façon, son importance est tout à fait relative.

En résumé, le cas des pneumatiques mis à part, les dépenses réparation des pannes absorbent dès la première année 10% de la valeur du véhicule. Cette proportion se trouve pratiquement doublée dès la troisième année d'utilisation du véhicule notamment par l'accroissement rapide des frais due aux défections de mécanique générale et des organes de transmission.

Ainsi, les normes habituelles de l'exploitation des véhicules sont largement dépassés dès la troisième année d'utilisation du véhicule. Ceci traduit les répercussions des conditions difficiles de travail dans les régions sahariennes sur l'état du véhicule.

Il apparaît, qu'à priori, la période optimale d'utilisation du véhicule, dans les conditions algériennes de prospection, se situe autour de deux ans. Au delà, le maintien en service du véhicule dans de telles conditions conduisait certainement à des coûts d'entretien très élevés.

Diverses solutions pourraient être envisagées : remise à neuf du véhicule pour ramener les charges d'entretien à un niveau acceptable ou son remplacement par un véhicule neuf.

Des études plus poussées, prenant en considération d'autres facteurs (état général du véhicule, capacité technique des ateliers d'entretien, disponibilités financières, qualité du personnel, etc...), seront alors nécessaires pour l'adoption d'une solution adéquate.

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRICQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST  
FONDS DE DÉPÔT No. 9169

Budget pour la période quinquennale 1973-77 exprimé selon le code FAO  
des "Objets de dépenses"

<u>Code</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>Total</u>
10	<u>Traitements</u>					
	Expert, interprètes et personnel auxiliaire à court terme					
	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
20	<u>Voyages</u>					
	Délégués, équipes, participation de fonctionnaires de la FAO aux sessions, coordination régionale, consultants					
	23 000	23 000	23 000	23 000	23 000	115 000
30	<u>Services contractuels</u>					
	Impression, rapports					
	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
40	<u>Frais généraux</u>					
	Divers					
	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
50	<u>Fournitures et matériels</u>					
	Pour les prospections sur le terrain, carburants et lubrifiants, entretien des véhicules					
	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
60	<u>Équipement</u>					
	Pour les projets sur le terrain					
	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
80	<u>Bourses et dons</u>					
	Formation individuelle et collective					
	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
	53 000	53 000	53 000	53 000	53 000	265 000
90	<u>Coût des services afférents au projet (14%)</u>					
	7 420	7 420	7 420	7 420	7 420	37 100
	60 420	60 420	60 420	60 420	60 420	302 100
	580	580	580	580	580	2 900
	61 000	61 000	61 000	61 000	61 000	305 000
	Budget annuel total					

ANNEXE III

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRICQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST  
FONDS DE DEPOT No. 9169

Compte définitif au 31 décembre 1972  
(exprimé en dollars E.U.)

Recettes

Solde au 1er janvier 1972		147 257
Montants reçus du gouvernement de :		
Maroc (1972)	18 899	
Libye (1972)	12 200	
Tunisie (partie 1972)	6 584	
Algérie (1972)	17 080	
Intérêts échus en 1972	<u>4 897</u>	<u>59 660</u>
<u>Déduire :</u>		206 917

Décaissements 1972

Personnel	2 778	
Voyages officiels	878	
Services contractuels	2 067	
Dépenses générales de fonctionnement	344	
Fournitures et matériel	118	
Mobilier et équipement	1 080	
Bourses d'étude	<u>10 781</u>	
	18 046	
Coût des services afférents au projet (14 pour cent)	<u>2 527</u>	<u>20 573</u>
Solde au 31 décembre 1972		<u>186 344</u>

ANNEXE IV

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRICQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST  
FONDS DE DEPOT No. 9169

Compte provisoire au 31 décembre 1973  
(exprimés en dollars E.U.)

Recettes

Solde au 1er janvier 1973		186 344
Montants versés par le Gouvernement de la Libye	12 200	
Gouvernement du Maroc	20 840	
Gouvernement de la Tunisie	<u>21 379</u>	
	54 419	
Intérêts échus	<u>5 762</u>	
		<u>60 181</u>
		246 525

Déduire :

Décaissement 1973

Personnel	6 779
Voyages officiels	4 621
Services contractuels	2 225
Dépenses générales de fonctionnement	410
Fournitures et matériel	1 450
Mobilier et équipement	21 166
Acquisition et aménagement des locaux	
Bourses d'étude, dons et contributions	<u>18 793</u>
	55 444
Coût des services afférents au projet (14 pour cent)	<u>7 762</u>

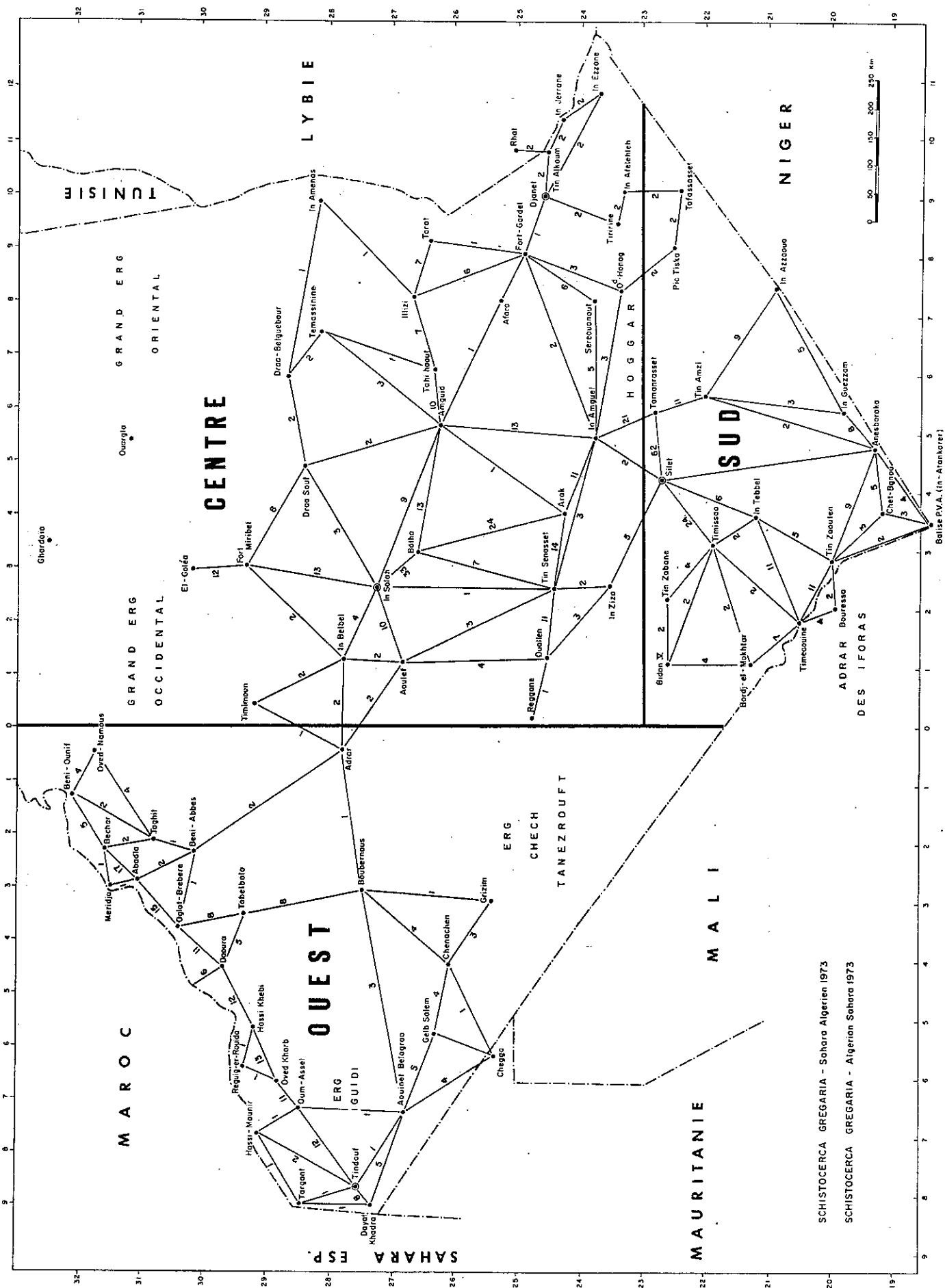
63 206

Solde au 31 décembre 1973

183 319

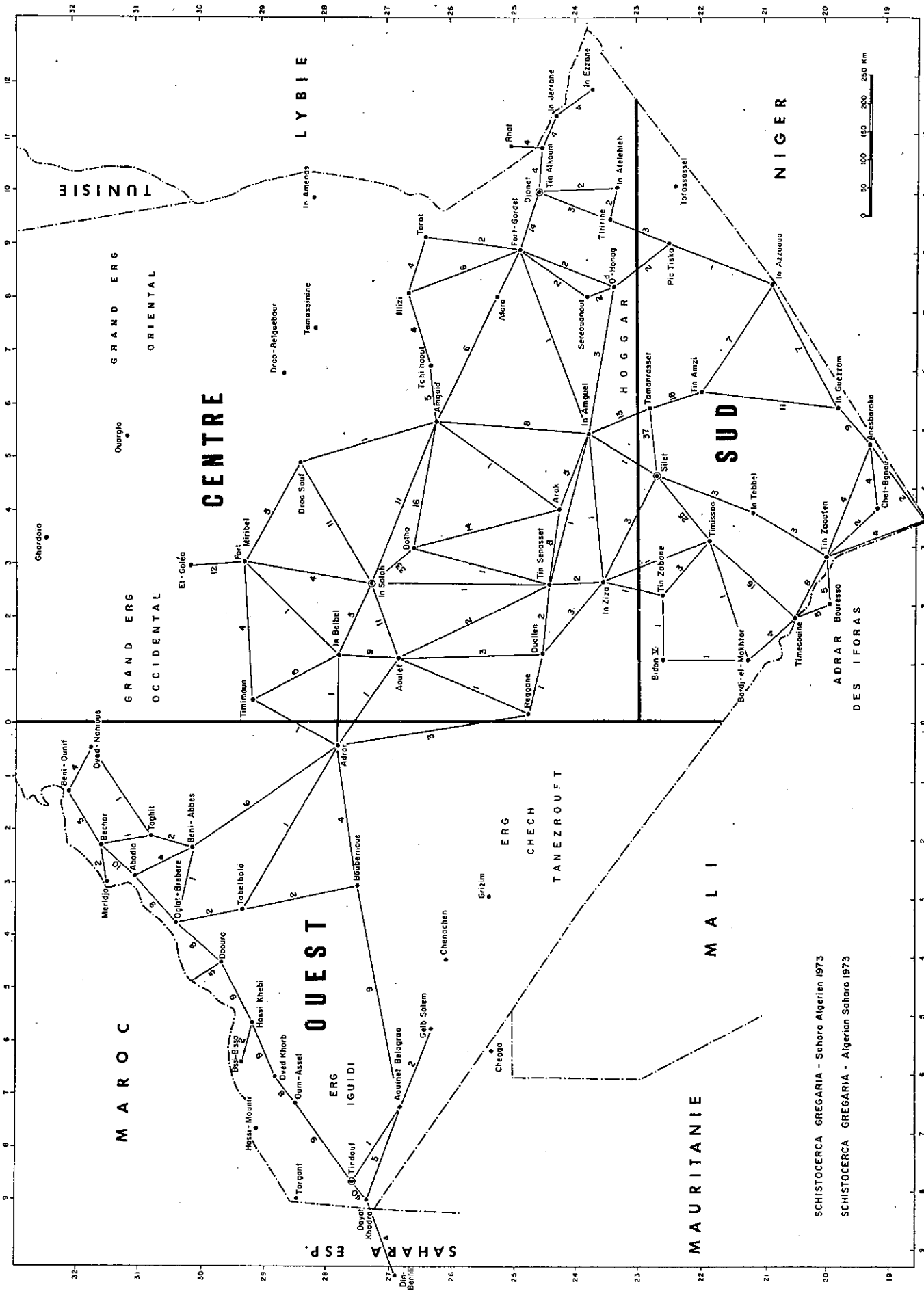


ITINERAIRES SCHEMATISES DES PROSPECTIONS EFFECTUEES ET FREQUENCES DE PARCOURS  
 SCHEMATISED ITINERARIES OF SURVEYS UNDERTAKEN AND FREQUENCIES OF TRANSECTS



SCHISTOCERCA GREGARIA - Sahara Algerien 1973  
 SCHISTOCERCA GREGARIA - Algerien Sahara 1973

ITINERAIRES SCHEMATISES DES PROSPECTIONS EFFECTUEES ET FREQUENCES DE PARCOURS  
 SCHEMATISED ITINERARIES OF SURVEYS UNDERTAKEN AND FREQUENCIES OF TRANSECTS



SCHISTOCERCA GREGARIA - Sahara Algerien 1973  
 SCHISTOCERCA GREGARIA - Algerien Sahara 1973